



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-9098>

Département(s) de publication : **33**

Annonce n° **24-9098**

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté d'Agglomération du Libournais

Correspondant : Service Commun Commande Publique

Adresse : 42 rue Jules Ferry CS 62026, 33503 Libourne cedex

Coordonnées :

Téléphone : 0524242277

Courriel : marchespublics@lacali.fr

Adresse internet : <https://www.lacali.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Fourniture, installation et mise en service d'un système d'analyseurs Carbone Organique Total (COT) pour la production d'eau potable au niveau du Centre Aquatique « La calinésie » à Libourne avec maintenance et consommables associés.

Lieu d'exécution et de livraison : Centre Aquatique « La Calinésie » 11 rue de Logrono, 33500 Libourne

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Fourniture, installation et mise en service d'un système d'analyseurs Carbone Organique Total (COT) pour la production d'eau potable au niveau du Centre Aquatique « La calinésie » à Libourne avec maintenance et consommables associés

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : La présente consultation a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système d'analyseurs Carbone Organique Total (COT) pour la production d'eau potable au niveau du Centre Aquatique « La calinésie » à Libourne avec maintenance et consommables associés. La Cali a mis en service en 2021 son centre aquatique, situé sur le site des Dagueys à Libourne Nord (11 rue de Logrono - 33500 LIBOURNE) Le site est équipé d'une station de production d'eau potable fabriquée à partir de l'eau du lac pompée à proximité. Du fait de la variabilité de la qualité de l'eau du lac, un certain nombre de paramètres, dont le COT, sont à mesurer régulièrement en entrée et en sortie de l'installation de production. Le système doit permettre l'analyse en entrée et en sortie d'unité de potabilisation. Il s'agit d'une analyse en continu de la quantité réelle de COT présent dans l'eau. L'objectif est de générer une alerte voire une coupure de l'installation sur pollution des eaux et dépassement des seuils de COT définis au préalable et fixés par arrêté préfectoral.

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Le présent marché ne donne lieu au versement d'aucune retenue de garantie. Sauf refus du titulaire exprimé dans l'acte d'engagement, l'avance obligatoire est octroyée lorsque le montant initial HT du marché dépasse 50 000 euros HT, dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à deux mois.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : L'acheteur n'exige pas que les groupements d'opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution du marché public. Il sera exigé du mandataire d'un groupement conjoint qu'il soit solidaire de chacun des membres de ce groupement.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Critère Prix : 40%
- Critère Valeur technique (sous pondéré comme précisé dans le Règlement de Consultation) : 40%
- Critère Délai de livraison : 20%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 28/02/2024 à 12:00

Section 11 - Autres renseignements

Renseignements complémentaires : Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes : Capacité juridique : 1. Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ; 2. Les habilitations du mandataire par les représentant qualifiés de ses cotraitants en cas de groupement ; 3. Le pouvoir de la ou des personnes habilitées à engager les opérateurs, en cas de groupement ce document doit être présenté pour chacun des membres de ce dernier ; Capacité économique et financière : 4. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; 5. Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ; Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. Capacité technique et professionnelle : 6. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; 7. Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ; 8. Une

description des moyens humains mis à disposition par le candidat pour la réalisation et l'exécution des prestations. 9. Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans pourront être pris en compte. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. 10. L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché public ; 11. Les certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres Une visite sur site est programmée. Elle est facultative mais fortement conseillée afin d'appréhender les lieux et les locaux dans le but de présenter une offre répondant aux spécificités techniques et d'implantation du site Un certificat sera délivré aux candidats ayant effectué une visite. A noter, toutes erreurs de chiffrage des prestations par les candidats engendrant une offre erronée sera de leur responsabilité. A ce titre, les avenants émanant de ces anomalies seront refusés par l'acheteur. Au préalable avant chaque visite, la prise de rendez-vous sera obligatoire aux coordonnées suivantes : Par courriel : mpeigne@la-calinesie.fr Par téléphone : Mathieu Peigné Directeur Centre aquatique La Calinésie Tél : 05 24 24 02 79 / 07 64 53 34 74 Durée du marché et délais d'exécution des prestations. Durée du marché Le marché débute à compter de la date d'accusé de réception de sa notification, il prend fin à la date de fin de la plus tardive des garanties nées de l'exécution du contrat et de l'obtention des résultats attendus dans le cadre du présent marché. - Délais d'exécution des Prestations relatives à la fourniture, installation, mise en service du matériel et équipement Le délai d'exécution des prestations relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service du matériel et équipement est fixé à 3 mois maximum à compter de l'Accusé de Réception de notification du marché. Cependant, le titulaire peut s'engager sur des délais de réalisation plus courts, comme indiqué à l'acte d'engagement. Le calendrier détaillé d'exécution des prestations est transmis par le titulaire. Il détaillera ses périodes d'exécution en fonction des délais sur lesquels il s'engage comme indiqué à l'acte d'engagement. La période maximum de 3 mois inclus la fourniture, l'installation et la mise en service du système dans sa totalité. - Délais d'exécution des Prestations relatives aux Marchés subséquents Le délai d'exécution relatif à l'achat de consommables et de réactifs en lien avec l'équipement installé dans le cadre du marché cité en objet, prendra effet à compter de la date d'accusé de réception de la notification du marché jusqu'au 11 mai 2025. Au terme de ce délai, les consommables et réactifs associés à ce marché seront intégrés au sein d'une nouvelle procédure de mise en concurrence.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Coordonnées :

Adresse internet : <https://demat-ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=586975&orgAcronyme=e2z>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/01/2024